



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 octobre 2022 à 19 h
Centre récréatif Rivière-des-Prairies situé au 7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Madame la conseillère Virginie Journeau, Conseillère de la ville
Madame la conseillère Lisa Christensen, Conseillère de la ville
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Daphney Colin, Conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Conseillère d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, Conseiller de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Valérie Gagnon, Directrice d'arrondissement
Me Joseph Araj, Secrétaire d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 19h.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

La mairesse commence en relatant les événements reliés à la pluie abondante et les moyens pris par l'arrondissement pour amoindrir la situation.

Elle continue sur la tenue de registre pour le projet de revitalisation du vieux Pointe-aux-Trembles.

Elle enchaîne en partageant la nouvelle sur les auditions publiques des finalistes du projet Espace Rivière.

Madame Bourgeois termine en soulignant l'adoption prochaine du budget et du Programme décennal d'immobilisation

CA22 30 10 0282

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022 tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA22 30 10 0283

APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin
et unanimement résolu :

De ratifier le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 6 septembre 2022, à 19 h et du procès-verbal de correction daté du 22 septembre 2022.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

- Question sur une intervention policière ainsi qu'une demande d'aider pour une personne sans-abri;
- Question sur l'écoulement des eaux;
- Demande de concrétiser l'abri d'autobus au coin de Maurice-Duplessis et Pierre-Blanchet;
- Question sur l'écoulement des eaux;
- Suivi de demande pour l'installation de lumières sur la rue Pierre-Chasseur;
- Question sur la circulation sur la 71e avenue;
- Question pour l'amélioration des transports en commun;
- Demande pour la réfection de la rue Notre-Dame entre Marien et Saint-Jean-Baptiste;
- Question sur le remplacement d'un lampadaire sur la 51e avenue;
- Demande de réfection de trottoir;
- Demande de retirer les remorques dans certains parcs;
- Demande pour l'installation d'un arrêt d'autobus près du domaine du Ruisseau Pinel;

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la Mairesse mentionne la présence du commandant Guy Breton et son départ pour de nouveaux projets.

Madame la conseillère Marie-Claude Baril évoque l'enjeu en lien avec les résidences pour personnes âgées.

Madame la conseillère Virginie Journeau revient sur la consultation pour le plan d'urbanisme dans l'Est de Montréal qui a eu lieu. Elle enchaîne sur la popularité de la navette fluviale. Elle poursuit sur une suggestion de lecture. Elle termine sur le mois d'octobre qui est le mois d'héritage hispanique.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà salue le commandant Breton. Il enchaîne en félicitant les élus aux élections provinciales. Il continue sur un article de journal relatant le manque de policiers dans le quartier de Rivière-des-Prairies. Il termine en souhaitant un bon mois de l'héritage hispanique.

Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine reprend l'article de journal relaté par Giovanni Rapanà. Elle fait mention de la motion qui sera déposée ce soir. Mme Pierre-Antoine salue le commandant Breton. Elle enchaîne sur le mois de l'héritage hispanique en saluant une membre de l'association qui est présente en séance. Elle soutient de visiter les bibliothèques pour lire des livres en langue espagnole.

Madame la conseillère Daphney Colin invite les citoyens à découvrir la fabricathèque, l'Artère. Elle invite également à prendre connaissances des nombreux cours et activités dans la programmation automnale. Elle enchaîne sur la consultation pour la prochaine personne qui sera à la tête du SPVM (commission sur la sécurité publique).

Madame la conseillère Lisa Christensen invite les citoyens à participer aux nombreuses activités dans l'arrondissement. Elle termine en saluant le commandant Breton.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Une pétition est déposée par monsieur Pierre Labelle en lien avec sa demande concernant la circulation de la 71^e avenue.

CA22 30 10 0284

MOTION - DEMANDE - GOUVERNEMENT FÉDÉRAL - COLLABORER - VILLES DE MONTRÉAL - DORVAL - PRÉSERVER - PROTÉGER - TERRES FÉDÉRALES - NORD - AÉROPORT INTERNATIONAL PIERRE-ELLIOTT-TRUDEAU - SECTEURS - CONNUS - NOM - TECHNOPARC - GOLF DORVAL

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème composé de terres humides composées de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroports de Montréal (ADM) (« terres fédérales ») et que ces terres sont partiellement situées dans l'arrondissement de Saint-Laurent, dans la Ville de Montréal et dans la Ville de Dorval;

ATTENDU QUE la population du papillon monarque a chuté de 90 % au cours des deux dernières décennies alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité;

ATTENDU QUE depuis 2003 et en vertu de la Loi sur les espèces en péril, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

ATTENDU QUE l'Union internationale pour la conservation de la nature a ajouté les papillons monarques à sa « liste rouge » des espèces menacées le 21 juillet 2022;

ATTENDU QUE le « Champ des monarques » est un terrain d'environ 19 hectares intégré au Golf de Dorval situé au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal parmi lequel on compte environ 6300 plants d'asclépiades et que celui-ci est considéré comme un véritable sanctuaire pour plusieurs espèces d'oiseaux ainsi que pour les papillons monarques;

ATTENDU QUE le « Champ des monarques » a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction;

ATTENDU QU'en 2017, Montréal a été la première ville au Québec à devenir « Ville amie des monarques », que l'arrondissement de Saint-Laurent lui a emboîté le pas en devenant le premier arrondissement montréalais « Ville amie des monarques » et que la Ville de Montréal a reçu une certification OR en 2019 signifiant qu'elle a réalisé l'ensemble des 24 mesures que ces villes se sont engagées à prendre;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles est soucieux de la protection des pollinisateurs, qu'entre autres choses, celui-ci a favorisé la plantation de végétaux bénéfiques aux pollinisateurs le long du parc de la Traversée, qu'il a récemment procédé à la plantation d'arbres et d'arbustes pour assurer la biodiversité du parc Armand-Bombardier et qu'il organise des activités de sensibilisation sur les pollinisateurs auprès des citoyens en collaboration avec des organismes à but non lucratif locaux à vocation environnementale;

ATTENDU QUE l'Insectarium de Montréal d'Espace pour la vie travaille sur la protection des papillons monarques, notamment en pilotant un programme de science participative intitulé « Mission monarque », un programme intitulé « Mon jardin Espace pour la vie », ou encore, en participant à organiser le Blitz international de suivi du monarque 2022;

ATTENDU QUE les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent afin de créer une trame verte qui bonifierait le projet du parc-nature des Sources;

ATTENDU QUE les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en août 2022 une motion de l'Opposition officielle pour que la Ville de Montréal protège les papillons monarques, invitant cette dernière à notamment réitérer sa demande du mois d'avril 2021 auprès du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plus de 37 000 personnes ont signé la pétition citoyenne lancée en ligne un écosystème essentiel aux monarques à restaurer et protéger près de l'aéroport de Mtl adressée à Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, à Omar Alghabra, ministre des Transports du Canada et à Philippe Rainville, président-directeur général d'ADM;

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU QU'en décembre 2021, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

ATTENDU QU'en collaboration avec l'arrondissement de Saint-Laurent, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval, le gouvernement fédéral participerait à la création d'un legs vert d'envergure pour les prochaines générations en préservant une zone d'une grande richesse écologique en plein coeur d'une métropole effervescente et reconnue pour son côté innovateur et que cette collaboration lui permettrait d'obtenir d'importantes retombées positives au moyen d'un investissement à coût nul en plus d'agir concrètement contre le réchauffement climatique;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

Que le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le « Champ des monarques », situées dans la Ville de Dorval, le tout loué à ADM;

Que le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

Que le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce, pour les générations futures;

Que le gouvernement du Canada travaille avec l'arrondissement de Saint-Laurent, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour sécuriser un héritage pour les générations futures en créant un parc urbain sur l'île de Montréal, semblable au parc urbain national de la Rouge en Ontario;

Que cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports du Canada, Omar Alghabara, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal.

ADOPTÉ

15.01

CA22 30 10 0285

MOTION - PRESSANT - ADMINISTRATION - AGIR - PERMETTRE - SPVM - RENFORCER - DUOS - AUTOPATROUILLES DE NUIT - POSTES DE QUARTIER 45 ET 49

ATTENDU QUE la Ville de Montréal traverse une crise de sécurité publique, que le crime «désorganisé» y opère désormais de jour comme de nuit et que sa présence exacerbe le sentiment d'insécurité de la population;

ATTENDU QUE les quartiers de l'Est et du Nord de Montréal sont particulièrement touchés par les épisodes de violence armée;

ATTENDU QUE, depuis le début de l'année 2022, une quinzaine d'événements de coups de feu ont été dénombrés dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;

ATTENDU QUE, selon les derniers rapports annuels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), les crimes contre la personne et les autres infractions relatives aux armes à feu recensés par les postes de quartier (PDQ) 45 et 49 ont augmenté de 18% et 50% respectivement entre 2020 et 2021;

ATTENDU QUE le nombre de policiers est en baisse depuis 2018 (de 4557 policiers en 2018, selon le rapport annuel du SPVM, à 4338 au 15 août 2022, selon la Fraternité des policiers et des policières de Montréal);

ATTENDU QUE, d'après la Fraternité des policiers et des policières de Montréal, le recrutement de nouveaux effectifs policiers est compromis, entre autres par la baisse d'attractivité du SPVM pour les récents diplômés, la hausse des départs à la retraite au sein du Service et les démissions de personnel d'expérience;

ATTENDU QUE les patrouilleurs sont régulièrement affectés à des équipes spécialisées, dégarnissant par conséquent les PDQ de leurs effectifs disponibles pour les interventions de proximité;

ATTENDU QUE la direction du SPVM a annoncé le 30 août 2022 la création d'une nouvelle équipe vouée à la lutte contre la violence armée à Montréal, l'escouade Action, Répression, Résolution, Engagement et Terrain (ARRÊT), et que 68 patrouilleurs vont être retirés du terrain pour y être affectés;

ATTENDU QUE, dans plusieurs postes de quartier, les policiers accumulent les heures de travail supplémentaires pour pallier le manque d'effectifs;

ATTENDU QUE le Bureau d'enquête du Journal de Montréal révélait le 13 septembre 2022 que plusieurs PDQ manquent de patrouilleurs certaines nuits et que les effectifs affectés à ces patrouilles peuvent varier considérablement d'un PDQ à l'autre sans qu'il y ait nécessairement de rapport de proportionnalité entre leur nombre d'habitants et le taux annuel d'infractions commises sur leur territoire ;

ATTENDU QUE les PDQ 45 et 49 déploient en tout 2 duos pour environ 108 000 habitants, soit un ratio de 1 duo pour 54 000 habitants, alors que pour l'année 2021, le dernier rapport annuel du SPVM dénombrait 4600 infractions pour ces mêmes PDQ;

ATTENDU QU' en comparaison, dans les PDQ 9 et 26, 1 duo de patrouilleurs est affecté pour 20 000 habitants, que dans les PDQ 12, 15, 20, 21 et 22, 1 duo est affecté pour 15 000 habitants, et que ce ratio est généralement plus élevé dans les quartiers situés à l'est de Montréal que dans ceux situés au centre-ville et à l'ouest;

ATTENDU QUE, selon les informations du Bureau d'enquête du Journal de Montréal, le PDQ 45 (Rivière-des-Prairies) ne compte aucune patrouille de nuit sur son territoire et que ce dernier est desservi par les autopatrouilles du PDQ 49 (Montréal-Est - Pointe-aux-Trembles) durant ces périodes;

ATTENDU QUE Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles couvre une superficie de 42,3 km², ce qui en fait le deuxième plus grand arrondissement de la Ville de Montréal;

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et résolu :

Que le conseil d'arrondissement presse la Ville de Montréal de donner au SPVM les effectifs requis pour qu'il soit en mesure d'affecter un nombre supplémentaire de duos d'autopatrouilleurs durant la nuit dans les postes de quartier 45 et 49.

Un débat s'engage.

Madame la conseillère Daphney Colin demande le vote sur cette motion.

VOTE

Votent en faveur: Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà,

Votent contre: Madame la conseillère Lisa Christensen, Madame la conseillère Daphney Colin, Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Madame la conseillère Virginie Journeau, Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Madame la mairesse Caroline Bourgeois

Résultat: La motion est rejetée à la majorité.

REJETÉ

CA22 30 10 0286

MOTION - VISANT - SPVM - REVOIT - SCHÉMA DE COUVERTURE - SERVICES - AGGLOMÉRATION - AFIN POSTE DE QUARTIER 45 - OPÉRATIONNEL - NUIT - RESSOURCES POLICIÈRES

ATTENDU QUE la sécurité est un enjeu important pour les Montréalaises et les Montréalais, y compris pour les citoyens de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles qui ont été témoins de plusieurs événements de violence au cours des deux dernières années;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a présenté son Plan d'action en sécurité urbaine 2022-2024 le 1er juin 2022;

ATTENDU QUE ce plan d'action s'articule autour de 4 grands axes, soit: une meilleure compréhension de la sécurité urbaine à l'échelle locale, la valorisation des jeunes dans le quartier, le sentiment de sécurité des citoyens et les synergies et partenariats dans la communauté;

ATTENDU QUE le travail de prévention est essentiel afin de lutter contre la criminalité et que tous doivent faire partie de la solution (SPVM, organismes communautaires, institutions et citoyens);

ATTENDU QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et la Ville de Montréal ont bonifié leur soutien aux organismes du territoire travaillant en prévention de la criminalité et de la violence afin qu'ils puissent continuer leur rôle si essentiel dans notre communauté;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal et le SPVM ont procédé à l'ajout de caméras de surveillance dans le quartier Rivière-des-Prairies afin de faciliter et d'accélérer les enquêtes avec de nouvelles sources d'information;

ATTENDU QUE le projet ARRET (action, répression, résolution, engagement et terrain) du SPVM a été lancé en septembre et a pour but de contrer les activités des groupes criminels violents;

ATTENDU QUE les policiers et policières du SPVM accomplissent un travail exceptionnel et ont procédé à plusieurs arrestations effectuées à la suite de crimes commis sur le territoire de l'arrondissement;

ATTENDU QUE le poste de quartier 45 de Rivière-des-Prairies est présentement fermé une partie de la nuit et que ce sont des autopatrouilles du poste 49 de Pointe-aux-Trembles qui assurent la présence policière à Rivière-des-Prairies durant la nuit;

ATTENDU QUE les récents événements de violences par armes à feu commis à Rivière-des-Prairies nécessitent une présence policière renforcée et ont insécurisé les citoyens de notre arrondissement;

ATTENDU QUE le SPVM doit revoir son schéma de couverture de services et que le quartier Rivière-des-Prairies doit faire partie des priorités afin d'assurer une présence policière la nuit par des agents du poste de quartier 45;

Il est proposé par Madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par

Madame la conseillère Lisa Christensen, Madame la conseillère Daphney Colin,
Madame la conseillère Marie-Claude Baril, Madame la conseillère Virginie
Journeau, Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, Monsieur le conseiller
Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

Que le SPVM revoie son schéma de couverture de services de l'agglomération afin que le poste de quartier 45 soit opérationnel durant la nuit avec les ressources policières nécessaires.

ADOPTÉ

15.03

CA22 30 10 0287

OCTROYER - ENTREPRISE - CONSTRUCTION VIATEK INC - CONTRAT - TRAVAUX - VOIRIE (CONSTRUCTION D'UN LIEN TEMPORAIRE) - ENTRE - 94E AVENUE - JULES-HELBRONNER - RÉFECTION DE L'INTERSECTION - 94E AVENUE - AUTORISER - VIREMENTS DE CRÉDITS - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO ING22-09 (3 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Construction Viatek Inc, le contrat pour des travaux de voirie (construction d'un lien temporaire) entre la 94e avenue et la rue Jules-Helbronner et la réfection de l'intersection de la 94e avenue, au prix de sa soumission, soit au montant de 164 333,77 \$, taxes incluses. Appel d'offres public numéro ING22-09 (3 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 195 767,14 \$ taxes, incidences et contingences incluses, à cet effet;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

De ne pas procéder à l'évaluation de rendement de l'adjudicataire.

ADOPTÉ

20.01 1224281035

CA22 30 10 0288

OCTROYER - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - PÉPINIÈRE - ROUGEMONT ENR. - FOURNITURE - ARBRES EN PÉPINIÈRE EXTERNE - AUTORISER - DÉPENSE - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ PARC22-37 (3 OFFRES DE SERVICES)

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à la Pépinière Rougemont enr., pour la fourniture d'arbres, au montant de 67 294,87 \$ taxes incluses. Contrat de gré à gré PARC22-37 (3 offres de services);

D'autoriser une dépense de 74 024,36 \$, taxes, contingences et incidences incluses, à cet effet;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.02 1224281033

CA22 30 10 0289

ACCORDER - SOUTIEN FINANCIER ADDITIONNEL - 7 SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2022 - ORGANISME - DON BOSCO YOUTH LEADERSHIP CENTRE (DBYLC) - CADRE - PROGRAMME TRANSITOIRE « INTERVENTION DE MILIEU POUR LES JEUNES DE 12 À 30 ANS » - APPROUVER - ADDENDA - CONVENTION AMENDÉE

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 5 094 \$ à l'organisme Don Bosco Youth leadership Centre (DBYLC), dans le cadre du Programme transitoire « Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans », pour la période du 7 septembre au 31 décembre 2022.

D'approuver l'addenda à la convention amendée à cet effet.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

ADOPTÉ

20.03 1216616004

CA22 30 10 0290

AUTORISATION - NE PAS DONNER SUITE - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO ING22-06 - AJOUT - REGARD ET MURAGE D'ÉGOUT - BOULEVARD - MAURICE-DUPLESSIS EST - 63^e AVENUE

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De ne pas donner suite à l'appel d'offres public numéro ING22-06 pour l'ajout d'un regard et murage d'égout sur le boulevard Maurice-Duplessis à l'est de la 63^e Avenue.

ADOPTÉ

20.04 1224281036

CA22 30 10 0291

ACCUSER - RÉCEPTION - RAPPORTS - DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - EN MATIÈRE - RESSOURCES HUMAINES - AOÛT 2022 - EN MATIÈRE - RESSOURCES FINANCIÈRES - 30 JUILLET AU 26 AOÛT 2022 - DÉPÔT - VIREMENTS DE CRÉDITS - ACTIVITÉS - AOÛT - DÉPÔT - LISTE DES TRANSACTIONS - SANS BON DE COMMANDE - EFFECTUÉES - AOÛT 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles en matière de ressources humaines pour le mois d'août 2022 et en matière de ressources financières pour la période du 30 juillet au 26 août.

D'accuser réception du dépôt des virements de crédits entre activités pour le mois d'août 2022 et du dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour le mois d'août 2022.

ADOPTÉ

30.01 1222468007

CA22 30 10 0292

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - SÉANCE RÉGULIÈRE - 5 AOÛT 2022

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

De prendre acte du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour la séance régulière du 5 août 2022.

ADOPTÉ

30.02

CA22 30 10 0293

**PRÉSENTATION - RÉSULTATS FINANCIERS - 31 AOÛT 2022 - PROJETÉS - 31 DÉCEMBRE 2022 -
ARRONDISSEMENT - RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ÉTAT DES REVENUS -
DÉPENSES RÉELS - 31 AOÛT 2022 - COMPARÉ - 31 AOÛT 2021**

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de l'arrondissement au 31 août 2022, projetés au 31 décembre 2022.

De prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de l'arrondissement au 31 août 2022 comparé au 31 août 2021.

ADOPTÉ

30.03 1227960009

CA22 30 10 0294

**OCTROYER - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ORGANISMES - CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL
MONTRÉAL-EST 2759 - CSSPI POUR ET AU NOM DE L'ÉCOLE MARC LAFLAMME/LE PRÉLUDE -
ORGANISATION - ACTIVITÉS**

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière aux organismes suivants, pour l'organisation de leurs activités, à savoir :

- 500 \$ aux Chevaliers de Colomb Conseil Montréal-Est 2759, pour l'agenda annuel 2022-2023.
- 700 \$ au CSSPI pour et au nom de l'École Marc-Laflamme/Le Prélude pour le projet potager intérieur et extérieur.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.04 1223997006

CA22 30 10 0295

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA22-30108

Madame Marie-Claude Baril conseillère d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA22-30108 intitulé : « Règlement sur la création, la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de mobilité ».

40.01 1224281038

CA22 30 10 0296

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RCA22-30108

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro RCA22-30108 intitulé : « Règlement sur la création, la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de mobilité ».

ADOPTÉ

40.02 1224281038

CA22 30 10 0297

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-144

CONSIDÉRANT la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 septembre 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-144 intitulée : « Projet particulier visant à permettre l'occupation aux fins de l'usage « entrepreneur et matériaux de construction » (forage et sciage de béton et d'asphalte) aux 8255-8265, avenue Marco-Polo, sur le lot numéro 1 279 326 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – District de Rivière-des-Prairies.

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 27 octobre 2022, à 18 h 30, à la Maison du Citoyen, située au 12090 rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy.

ADOPTÉ

40.03 1225909004

CA22 30 10 0298

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉOLUTION NUMÉRO PP-145

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance spéciale du 23 septembre 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-145 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction deux bâtiments industriels projetés aux 10600 et 10650, boulevard Maurice-Duplessis, sur les lots projetés portant les numéros 6 528 824 et 6 528 825 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies.

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 27 octobre 2022, à 18 h 30, à la Maison du Citoyen, située au 12090 rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy.

ADOPTÉ

40.04 1223469012

CA22 30 10 0299

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA22-30103

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 septembre 2022 et l'adoption d'un projet de règlement à cette même séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA22-30103 intitulé : « Règlement sur la régie interne du conseil de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.05 1224860001

CA22 30 10 0300

PRENDRE - ACTE - DÉPÔT - CERTIFICAT - RÉSULTATS - PROCÉDURE - ENREGISTREMENT - PERSONNES - HABILES À VOTER - DRESSÉ - SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT - SUITE - REGISTRE - TENU - 26 SEPTEMBRE 2022 - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-142-2

Il est proposé par Madame la conseillère Virginie Journeau

appuyé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite au registre tenu le 26 septembre 2022 pour la résolution numéro PP-142-2 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment mixte (résidentiel et commercial) projeté en remplacement des bâtiments situés aux 12001-12005 et 12009-12013 rue Notre-Dame Est, sur le futur lot projeté suite à l'assemblage des lots 1 092 992 et 1 093 022 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – District de Pointe-aux-Trembles. », et ce pour la zone 232.

De prendre acte que la résolution est réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉ

40.06 1225909002

CA22 30 10 0301

PRENDRE - ACTE - DÉPÔT - CERTIFICATS - RÉSULTATS - PROCÉDURE - ENREGISTREMENT - PERSONNES - HABILES À VOTER - DRESSÉ - SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT - SUITE - REGISTRES - TENUS - 26 SEPTEMBRE 2022 - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-143-2 ET PP-143-3

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Claude Baril

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt des certificats des résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dressé par le secrétaire d'arrondissement, suite aux registres tenus le 26 septembre 2022 pour les résolutions suivantes :

Résolution numéro PP-143-2 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment mixte (résidentiel et commercial) projeté en remplacement des bâtiments situés aux 11990, 11994, 12000 et 12020-12022, rue Notre-Dame Est, sur le futur lot projeté suite à l'assemblage des lots 1 092 950, 1 092 949, 1 092 970, 1092 971, 5 176 330 et 5 176 331 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – District de Pointe-aux-Trembles, et ce pour la zone 232. »;

Résolution numéro PP-143-3 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la construction d'un bâtiment (résidentiel) projeté en remplacement du situé au 83, rue Sainte-Anne, sur le futur lot projeté suite à l'assemblage des lots 1 092 950, 1 092 949, 1 092 970, 1092 971, 5 176 330 et 5 176 331 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – District de Pointe-aux-Trembles, et ce pour la zone 219. ».

De prendre acte que les résolutions sont réputées approuvées par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉ

40.07 1225909003

CA22 30 10 0302

PIIA - 11825, AVENUE J.-J.-JOUBERT

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 9 septembre 2022,

Il est proposé par Madame la conseillère Daphney Colin

appuyé par Madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel que modifié), visant l'agrandissement d'un bâtiment à usage industriel situé au 11825, avenue J.-J.-Joubert, ainsi que l'aménagement d'une aire de stationnement pour cet établissement, sur le lot 1 075 849, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

D'approuver les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 30 août 2022.

D'approuver le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Éric Deschamps, en date du 21 mars 2022, minute 15372.

D'approuver le plan d'aménagement paysager déposé et estampillé par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 30 août 2022.

Les matériaux et les couleurs retenus sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Couleur, compagnie
Bloc architectural	Façades	Fall tan (gris), Permacon
Revêtement métallique	Façades	Bleu royal, Vicwest
Revêtement métallique	Façades	Noir, Vicwest
PVC	Fenêtres	Noir, Océan

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés.

Le tout, aux fins d’émissions de la demande de permis de transformation numéro 3003149575.

ADOPTÉ

40.08 1225270013

CA22 30 10 0303

APPROBATION - RATIFICATION - PROGRAMMATION AMENDÉE - ÉVÉNEMENTS PUBLICS -
ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - ANNÉE 2022 -
ÉDICTION - ORDONNANCES - AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Il est proposé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

appuyé par Madame la conseillère Virginie Journeau

et unanimement résolu :

D'approuver et de ratifier la programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2022.

D'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1 tel que modifié, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(C-4.1)-006-E** jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3 tel que modifié, article 20), l'ordonnance numéro **OCA22-(RCA22-30105)-002-A** jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusé à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 tel que modifié, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-1)-001-E** jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement (RCA09-Z01 tel que modifié, article 315), l'ordonnance numéro **OCA22-(RCA09-Z01)-001-E** jointe à la présente, permettant l'installation d'affichage selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'édicter, en vertu du Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3 tel que modifié), l'ordonnance numéro **OCA22-(P-3)-001-E** jointe à la présente, permettant, exceptionnellement, l'occupation d'un parc en dehors des heures d'ouverture, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la « Programmation des événements publics dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Année 2022 », dont le tableau est en pièce jointe.

D'autoriser la directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis "Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public".

ADOPTÉ

40.09 1222971001

CA22 30 10 0304

**ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA22-(C-4.1)-011 - IMPLANTATION - PANNEAUX «ARRÊT»
- AVENUE JOLIOT-CURIE - HAUTEUR - AVENUE FRANÇOIS-LAROCQUE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-011, autorisant l'implantation de panneaux « arrêt » sur l'avenue Joliot-Curie, à la hauteur de l'avenue François-Larocque, de façon à ce qu'il y ait dorénavant des arrêts sur toutes les approches du carrefour;

De conserver en place toute autre réglementation en vigueur.

ADOPTÉ

40.10 1224281037

CA22 30 10 0305

**ÉDICTION - ORDONNANCE NUMÉRO OCA22-(C-4.1)-012 - IMPLANTATION - ARRÊTS
OBLIGATOIRES - TERRASSE - SAINTE-MARIA-GORETTI - ANGLE - 96E AVENUE - POINTE-AUX-
TREMBLES**

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA22-(C-4.1)-012, autorisant l'implantation de panneaux « arrêt » sur la Terrasse Sainte-Maria-Goretti à l'intersection de la 96e Avenue;

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la signalisation aura été installée.

ADOPTÉ

40.11 1224281039

CA22 30 10 0306

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA22-30109

Madame Virginie Journeau conseillère de la ville donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA22-30109 intitulé : « Règlement sur la création, la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de l'environnement ».

40.12

CA22 30 10 0307

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RCA09-Z01-047

Madame Marie-Claude Baril conseillère d'arrondissement donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, elle présentera ou fera présenter pour adoption le Règlement numéro RCA09-Z01-047 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) afin d'encadrer la conversion d'un usage de la classe d'usages "H5-Habitation collective" vers d'autres types d'usages, et revoir diverses dispositions d'application générale relatives à cette classe d'usages ».

40.13

CA22 30 10 0308

LEVÉE SÉANCE

À, 20 h 43,

Il est proposé par Madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par Madame la conseillère Daphney Colin

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} novembre 2022.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Me Joseph Araj
Secrétaire d'arrondissement